

DEPARTEMENT HERAULT	République Française PROCES VERVAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 février 2023 Commune Usclas du Bosc
<p><u>Nombre de membres en exercice</u> : 10</p> <p><u>Présents</u> : 9</p> <p><u>Votants</u> : 9</p>	<p style="text-align: center;">Séance du vendredi 03 février 2023</p> <p>L'an deux mille vingt-trois et le trois février l'assemblée régulièrement convoqué le 28 janvier 2023, s'est réuni sous la présidence de Caroline DESMARETZ-CARLES.</p> <p><u>Sont présents</u> : Caroline DESMARETZ-CARLES, Alban GALIANA, Jesahel CANO, Marjorie LARROQUE, Michel DRUENE, Alain CARLES, Maryline CAVAILLE, Benjamin PANIS, Anne Catherine DOCQUIER</p> <p><u>Représentés</u> :</p> <p><u>Excuses</u> : Regis CHATEAU</p> <p><u>Absents</u> :</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Marjorie LARROQUE</p>

Ordre du jour

- Présentation projet implantation antenne relais par techniciens Bouygues Télécom et Conseil Départemental
- Approbation du PV du CM du 25.11.23
- Participations aux charges scolaires école "La Calandreta"
- Demande de subvention les Restos du Coeur
- Demande de subvention Lycée Joseph Vallot - participation voyage scolaire
- Subvention aux associations
- Demande de subvention réfection mur DETR et Conseil Départemental
- Validation du RPQS eau et assainissement 2021
- HERAULT ENERGIES : Estimation d'un programme pluriannuel d'investissement 2023-2027

Présentation projet implantation antenne relais par techniciens Bouygues Télécom et Conseil départemental

Jeudi 19 janvier, Caroline DEMARETZ-CARLES a reçu un responsable du département et des techniciens Bouygues Télécom concernant l'implantation d'une antenne relais sur notre commune.

Deux points importants ont été mis en avant : la distance d'implantation entre l'antenne et le village mais également l'intégration paysagère.

Il a aussi été précisé qu'aucune décision ne serait prise sans l'approbation du conseil municipal et une concertation des habitants.

Aussi ce projet sera présenté aux élus lors de la séance de cette séance du conseil municipal

Approbation du PV du CM du 25.11.2022 : DELIBERATION

Madame Caroline DESMARETZ-CARLES, Maire, demande au conseil municipal si des observations sont à formuler quant au procès-verbal de la séance du 25 novembre 2022, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du conseil municipal .

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Participation aux charges scolaires école "La Calandreta" et les écoles privées : DELIBERATION

Vu l'article L 212-8 al.5 du code de l'éducation qui indique qu'une famille peut inscrire un enfant dans une école proposant un enseignement en langue régionale en dehors de sa commune de résidence sans avoir à obtenir une autorisation particulière et peu importe que l'école de sa commune de résidence dispose de place.
Vu la loi n° 2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion

Vu la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence et du décret n° 2010-1348 du 9 novembre 2010 pris pour son application.

Vu la Circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012 relative aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat

Caroline DESMARETZ CARLES rappelle la réglementation relative à l'obligation pour la commune de prendre en charge financièrement des élèves scolarisés dans des écoles privées à la hauteur de la contribution due aux écoles publiques en vertu du principe de parité (renseignements pris par le juridique de la commune et confirmés par le service de la préfecture).

Oui l'exposé de Madame Le Maire, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- approuve que la participation de la commune d'Usclas du Bosc à la prise en charge des enfants affectés dans les écoles privées sous contrat soit identique à celle qui est versée à l'école publique de la même commune

- autorisent Mme Le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette prise en charge

Demande de subvention les restos du Cœur : DELIBERATION

Association départementale, "Les resto du Cœur" s'engage quotidiennement pour les plus fragiles. Elle sollicite les collectivités publiques ainsi que les donateurs pour l'aider à poursuivre ses actions d'intérêt général.

En 2021, la commune avait alloué la somme de 500 € à l'association.

Oui l'exposé de Caroline DESMARETZ CARLES, les membres du Conseil Municipal décident d'allouer la somme de ... à l'association "Les resto du cœur"

Demande de subvention Lycée Joseph Vallot - participation voyage scolaire : DELIBERATION

Le lycée Joseph Vallot organise un voyage scolaire à Londres pour la classe de Terminale section euro anglais au cours du mois de février 2023. Le coût par élève s'élève à 480 €.

Une enfant inscrite au voyage réside sur la commune. Le lycée sollicite une aide financière de la commune pour mener à bien ce projet.

En 2021, il avait été alloué la somme de 80 € au lycée Joseph Vallot.

Oui l'exposé de Caroline DESMARETZ CARLES, les membres du conseil municipal décident d'allouer la somme de ... au lycée Joseph Vallot.

Subvention associations de la commune : DELIBERATION

COOP LUDIQUE -

Chaque année la commune participe au fonctionnement de l'association "La coop Ludique". Caroline DESMARETZ CARLES propose cette de renouveler cette participation.

En 2022, l'association a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 500 € pour le festival et de 450 € de subvention annuelle

AMICALE -

Chaque année la commune participe au fonctionnement de l'association "L'amicale". Caroline DESMARETZ CARLES propose cette de renouveler cette participation.

En 2022, l'association a bénéficié d'une subvention 450 €.

Oui l'exposé de Madame Le Maire, les membres du conseil municipal décident d'allouer la somme de 450 € à chacune des associations.

Demande de subvention réfection mur : DELIBERATION

Mme Caroline DESMARETZ-CARLES, Maire, rappelle au conseil municipal que le mur de soutènement qui se trouve à côté de la salle polyvalente s'écroule peu à peu et devient dangereux. Le chemin de la Vierge se détériore également.

Le coût global prévisionnel de cette réfection est évalué à 17 374.50 € HT (20 849.40 € TTC).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant selon les fonds disponibles de l'Etat et du Conseil Départemental :

Coût total : 17 374.50 € HT (20 849.40 TTC)

DETR (demandée) : 3 470 €

Conseil départemental (demandée) : 10 420 €

Autofinancement communal : 3 484.50 €

Le projet sera réalisé au cours du deuxième trimestre 2023.

Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- arrêter le projet relatif à la réfection du mur de soutènement à côté de la salle polyvalente et du chemin de la vierge pour un montant à la charge de la commune de 3 484.50 € HT.
- adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- solliciter une subvention la plus élevée possible de la part du Conseil Départemental et de l'Etat
- s'engager à inscrire au budget général de la commune

Validation RPQS eau et assainissement 2021 : DELIBERATION

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau et assainissement pour l'année 2021 a été validé par le conseil communautaire du 8 décembre 2022. Madame Le Maire explique qu'il doit maintenant être exposé aux membres du conseil municipal.

HERAULT ENERGIES : ESTIMATION D'UN PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023 - 2027

Dans le cadre du transfert de compétence éclairage public à Hérault Energie, il convient de proposer une planification des travaux qui doivent effectués sur la commune entre 2023 et 2027.

OPERATIONS	ESTIMATION OPERATION HT	OBSERVATIONS	ANNEE	PART TCFE A REPARTIR
-------------------	--------------------------------	---------------------	--------------	-----------------------------

ECLAIRAGE ESCALIER TERRAIN DE PETANQUE	2200 €	FOURNITURE ET POSE D'UNE BORNE LED	2023 Proposition	
REPLACEMENT TUBE FLUO PAR REGLETTE LED	300 €	UN TUBE FLUO REMPLECE PAR UNE REGLETTE LED	2023 Proposition	
REPLACEMENT LANTERNES ENERGIVORES POSTE PARROS	5000 €	8 LANTERNES DE STYLE	2024 Proposition	
REPLACEMENT LANTERNES ENERGIVORES POSTE CALVAIRE	3800 €	6 LANTERNES DE STYLE	2025 Proposition	

Questions diverses

- Fin décembre nous avons reçu un courrier de la DDTM, du service agriculture et forêt, nous informant que cette année la commune d'Usclas va être contrôlée par le personnel de l'Office National des Forêts mandaté par la DDTM. Un courrier a été envoyé à l'ensemble des propriétaires dont les parcelles figurent dans le zonage soumis aux Obligations Légales de Débroussaillage.

- Extinction de l'éclairage public : Lors de la mise en l'extinction de l'éclairage public, les membres du conseil municipal avaient décidé de mettre en place une phase d'expérimentation jusqu'à la fin de l'année. Madame Le Maire propose de la renouveler. Des élus demandent un élargissement de l'extinction de 23h00 à 5 h00 du matin.